

Déclaration d'engagement de l'institut financier relative à la garantie de «Bonds»

V1.0, Etat au 11 août 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Données de l'institut financier:

Lieu/date
Raison sociale
Interlocuteur
Rue
NPA/Localité
Téléphone
E-mail

Données de la transaction:

Référence
Exportateur
Bien exporté
Projet
Pays
Auteur de la
commande

La société (ci-après «exportateur») a présenté à la SERV une demande d'établissement d'une garantie de «Bonds» concernant la/les garantie(s) contractuelle(s) désignée(s) ci-dessous en faveur de (auteur de la commande). Les informations ci-dessous concernant le type et l'étendue de la/des garantie(s) ainsi que le montant de notre/nos commission(s) de garantie contractuelle sont correctes:

- Type de garantie:
- Montant de la garantie:
- Taux de couverture:
- Taux de commission p. a.:

Informations complémentaires:

Déclaration d'engagement:

1. Dans l'éventualité où la SERV, dans le cadre de la demande de l'exportateur, établit une garantie de «Bonds», nous déclarons reconnaître les conditions de la garantie de «Bonds» (déclaration de garantie), ainsi que les CGA GB et les tarifs des primes applicables à la garantie de «Bonds». Nous nous engageons à respecter les obligations qui nous incombent en vertu des présents documents.
2. Le droit fédéral administratif suisse est applicable. Les litiges liés à la présente déclaration d'engagement relèvent exclusivement du Tribunal administratif fédéral (art. 35 lit. a Loi sur le Tribunal administratif fédéral).

Lieu et date

Signature valable de l'institut financier/timbre de l'entreprise